

**Délibération**  
**Collectivités de + 30 agents CNRACL**

**MODELE**

**ETABLISSEMENT :**

L'an deux mille vingt-trois, le ..... (jour), à..... (heure),

Le Conseil Municipal, (Comité Syndical, Conseil Communautaire...) légalement convoqué s'est réuni à la Mairie (au siège du syndicat, Communauté de communes...) en séance publique sous la présidence de ....., Maire (Président).

Présents : .....

Absents : .....

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires</b> |
|------------------------------------------------------------|

**Le Maire, le (la) Président(e)(e) rappelle à l'assemblée :**

- que (la Commune, l'Etablissement public..) a, par la délibération du ....., demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

**Le Maire, le (la) Président(e)(e) expose :**

- que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité (l'Etablissement) les résultats le concernant.

**Il précise que**

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Le Conseil Municipal, Syndical, Communautaire, d'Administration...**  
**avoir délibéré décide :**

**, après en**

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

- ☐ (\*) **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés :**

*Liste des risques garantis en vous reportant à votre proposition (\*)*

**Taux global: ..... % (\*)**

**+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.19 % de la masse salariale assurée**

- ☐ (\*) **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis :      Accident du travail et maladie imputable au service, Maladie grave, Maternité, Adoption, Paternité, Accueil de l'enfant, Maladie ordinaire

**Taux unique : 0.70 %**

Avec une franchise de **15 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

**+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.19 % de la masse salariale assurée**

- Autorise le Maire, le (la) Président(e) ou son représentant à signer le (ou les) certificat(s) d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Le Maire,  
le (la) Président(e),

**(\*) A préciser selon votre choix**